

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À LA RÉSIDENCE DU HAUT COMMISSAIRE À L'OCCASION DE LA RENCONTRE AVEC LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, NOUMÉA, SAMEDI 19 JANVIER 1985.

19 JANUARY 1985 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

J'ai pu, au cours de la matinée, en mordant sur l'après-midi, rencontrer, je le crois, à peu près tous les responsables des diverses activités de l'archipel de Nouvelle-Calédonie et j'ai pu ainsi nourrir ma réflexion.

- Les avis étaient, vous l'imaginez, assez différents, ce qui est précisément l'éclairage que j'attendais. Rien ne vaut ce contact direct et cette capacité, pour moi, d'entendre les protagonistes du problème posé à la Nouvelle-Calédonie : leurs points de vue, leurs souhaits, leurs espérances. Je suis également heureux de rencontrer les responsables que vous êtes, dont le rôle est éminent, difficile, souvent prenant des risques assumés avec grande égalité de caractère. A vous aussi, en tant que citoyens, tous ces problèmes sont posés, parfois même en termes difficiles à résoudre. Dans le -cadre de vos fonctions, du service que vous remplissez, il n'y a, vous savez, qu'un devoir, c'est celui de mettre en oeuvre la politique que le gouvernement de la République décide dès lors que le Parlement, dans le domaine qui est le sien, s'est prononcé. Chacun à sa place, ici, dans les ordres les plus divers, participe à cet effort et d'abord à l'effort de compréhension : comprendre les autres surtout quand ces autres sont eux-mêmes sans solution ou bien s'en tiennent strictement à la leur sans vouloir aller plus avant dans la connaissance de ce que veulent les différentes fractions qui s'opposent.

- Il reste un principe qui peut réaliser la synthèse et il appartient, en effet, à la France non pas de se substituer aux volontés populaires multiples, mais de chercher la voie commune et d'obtenir sur elle le consentement le plus général possible.

- Le devoir est dicté. C'est un devoir de discipline, de rigueur dans l'exécution, de sauvegarde des vies et des biens. C'est un devoir qui doit permettre de préserver, de pérenniser et d'assurer partout la continuité des services. Le premier de ces services étant le respect des personnes. Je sais que vous le faites de grand coeur, que vous y consacrez votre peine, vos efforts, vos propres réflexions et je tenais à vous rappeler, mais je n'en avais pas besoin, ce n'était pas absolument nécessaire, c'est l'occasion, simplement pour moi, de vous dire les éléments fondamentaux du pouvoir qui est le vôtre. Je sais que la République, je sais que la population, que les populations de Nouvelle-Calédonie, vous doivent gratitude et je tenais à vous en remercier.\